Ferme éolienne des Terres Lièges

Le projet se situe sur les communes de Availles-Thouarsais et Airvault.
Le choix de la zone d'implantation du projet a été guidé par plusieurs critères :

Distance d'éloignement aux habitations :
700m minimum

Potentiel de 3 à 6 éoliennes

Bon gisement de vent

Etat de l'éolien terrestre

Production et objectifs en France
Puissance installée et objectifs en Nouvelle-Aquitaine

France	48,7 Twh	80 Twh
Nouvelle-Aquitaine	2 GW	4,5 GW

Production au 31 décembre 2023 / Puissance installée au 31 décembre 2024 — **Objectifs pour 2030**

Zone de projet

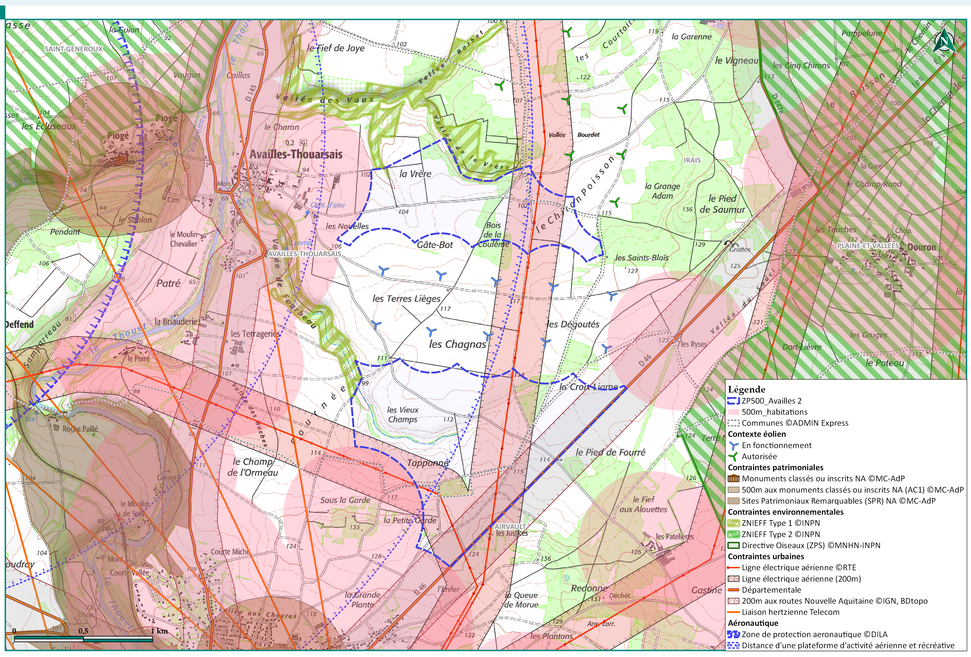

Historique et planning

2008	Premiers contacts avec les mairies de Availles-Thouarsais, Airvault et Irais - dans le cadre du projet d'Availles-Thouarsais-Irais (construit)
Depuis 2014	Rencontres avec les élus et échanges sur le projet de développement de la Ferme éolienne (FE) des Terres Lièges
Août 2018	Dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale de la FE des Terres Lièges
Octobre 2019	Conclusions favorables du commissaire enquêteur suite à l'Enquête Publique sur le projet
Mars 2020	Refus du préfet pour le projet de 6 éoliennes de la FE des Terres Lièges
Eté 2024	Analyse des motifs de refus soulevés dans l'arrêté préfectoral de refus du projet des Terres Lièges
Décembre 2024	Réunion en conseil municipal d'Availles-Thouarsais concernant le projet de refonte de la FE des Terres Lièges
Janvier 2025	Lancement des études environnementales sur une année complète
Automne-Hiver 2025	Reprise des études paysagères et acoustiques une fois la nouvelle implantation définie
Eté 2026	Dépôt prévisionnel de la demande d'Autorisation Environnementale du nouveau projet de la FE des Terres Lièges

Les études

•Environnementale

Le bureau d'études Altifaune a été missionné en janvier 2025 pour réaliser l'étude environnementale sur la zone de projet, c'est-à-dire l'étude de la Faune et la Flore durant l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Ces investigations environnementales vont se terminer en décembre 2025.

•Paysagère

Un bureau d'étude paysager sera prochainement missionné. L'étude paysagère consiste à comparer différents scénarios d'implantation et de réaliser des photomontages à partir des points de vue représentatifs des enjeux paysagers. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

•Acoustique

Un cabinet acoustique sera prochainement missionné. Un expert interviendra sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes depuis les habitations les plus proches de la zone de projet.
Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).
Nous viendrons prochainement à la rencontre des riverains potentiellement les plus proches du projet afin d'échanger avec eux sur l'installation de sonomètres.

VOLKSWIND
Axpo Group

www.volkswind.fr